

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT

Extrait de séance du mercredi 10 juin 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 03/06/2020

Présents : 13

L'an deux mille vingt et le dix juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BOUDES

Votants : 13

Présents : Marcel BOUDES, Sébastien FONTANILLE, Yves MONTEILLET, Jean FABRE DE MORLHON, Isabelle BONNEFOUS, Didier BENEDET, Maryse LAUR, Béatrice BOUDES, Jean-Philippe CAUSSE, Elisabeth VIMINI, Jérôme ANGLES, Yves GALTIER, Marcelle CANIVENQ

Représentés :

Excusés : Maurice PAYAN

Absents : Jean-Marc SOLIGNAC

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAUSSE

Ordre du jour :

- Approbation de l'extrait de séance de la réunion précédente
 - Enedis - Convention de Servitude
 - Changement de limite de propriété parcelle AC 98
 - Rapport relatif aux évènements et décisions depuis le 17 mars date du confinement "Pandémie Covid19"

 - **Rajouter à l'ordre du jour**

 - Mise en gestion de la base de loisirs
-

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2020035

Objet : Enedis - Convention de servitude - Travaux de restructuration sur ligne Haute Tension

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis doit effectuer des travaux de restructuration sur ligne Haute Tension et intervenir sur les parcelles E214, AB576, AB565, AB116, AB566, D419, AC11 et ancien chemin rural de Réquista à Villefranche.

Pour se faire il est nécessaire de signer avec ENEDIS une convention de servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à intervenir, parcelles E214, AB576, AB565, AB116, AB566, D419, AC11 et ancien chemin rural de Réquista à Villefranche, entre ENEDIS et la Commune de Villefranche de Panat.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2020036

Objet : Changement de limites de propriété, parcelle AC98

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une modification du parcellaire cadastral, pour changement de limite de propriété parcelle AC98 en limite de la rue de la laiterie à la Besse.

Le mur en limite de propriété a été refait. Un géomètre est intervenu afin d'établir un nouveau bornage et redéfinir les limites de la parcelle AC98.

Les surfaces suivantes : 08 Ca font l'objet d'une cession gratuite et sont à intégrer dans le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la cession gratuite des 08 Ca de la parcelle AC98,
- les 08 Ca issus de la parcelle AC98 seront affectés au domaine public de la commune.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2020037

Objet : Mise en gestion de la base de loisirs.

Mise en gestion de la base de loisirs - Occupation temporaire de la base nautique en vue d'une exploitation économique

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-1-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles R. 2122-1 et

suivants ;

Vu la délibération du 29/02/2020 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels pour l'occupation à fin d'exploitation économique de la base nautique ;

Vu la délibération du 29/02/2020 par laquelle le Conseil municipal a approuvé les modalités et conditions de sélection des candidatures.

Suite à une phase de publicité, la commune a reçu un dossier de candidature.

Celui-ci étant incomplet, une demande de pièces complémentaires a été envoyée, conformément aux modalités et conditions de sélection des candidatures.

Les pièces reçues ont permis de constater la complétude du dossier et de l'examiner sur le fond au regard des critères rappelés comme suit.

N°	CRITERES	INFORMATIONS APPRECIEES	METHODE D'ANALYSE	NOTATION
1	Valorisation des biens	Le candidat devra compléter sur le formulaire fourni les modalités selon lesquelles il envisage d'occuper la base nautique.	Apprécier d'une part le respect de l'affectation des biens, et d'autre part une utilisation optimisée des biens et des investissements proposés au regard de la durée demandée (observer que l'ensemble de la surface des biens mis à disposition soit occupée).	30 points
2	Redevance	Le pourcentage de la part fixe et de la part variable de la redevance hors taxe est à proposer par le candidat en fonction des investissements envisagés pour le site et des objectifs prévisionnels de résultat.	Analyser la pertinence de l'évaluation de la redevance par rapport aux investissements prévus et aux objectifs prévisionnels de résultat.	35 points
3	Entretien des biens mis à disposition	Le candidat devra présenter les modalités envisagées pour entretenir les biens mis à disposition.	Vérifier le maintien en bon état d'entretien, de fonctionnement et de propreté les biens mis à disposition.	35 points

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse détaillée de la candidature.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier sous forme de convention d'occupation du domaine public non constitutives de droits réels l'exploitation de la base nautique communale à B&ABA représenté par Mr Rémi ACHOUIANTZ.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entrer en contact avec le candidat retenu afin d'adapter les éléments de sa candidature dans la convention et à signer ladite convention d'occupation à intervenir avec le candidat.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

➤ **Rapport relatif aux évènements et décisions depuis le 17 mars date du confinement "Pandémie Covid19"**

1. **Commande colombarium** : Suite à un nouveau décès, il a été nécessaire de demander un devis pour un colombarium de 9 places. Le devis de Mr GRIMAL 3.420,00€ TTC soit 2.850,00€ HT a été accepté.
2. **Modification de la convention avec les 2 laiteries** : Il a été signé un avenant n°4 à la convention afin de réactualiser le pourcentage de participation des industriels en modifiant le mode de calcul pollution / volumes et validant le coût des charges d'exploitations annuelles du budget assainissement.

3. **Boues de la STEP suite à COVID 19**

Durant le confinement, sur la base de l'avis de l'ANSES, une nouvelle instruction fixe les prescriptions à respecter en ce qui concerne la gestion des boues et leur valorisation agronomique.

Afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire, plusieurs collectivités Aveyronnaises se sont regroupées pour trouver une solution technique commune palliative afin d'assurer l'hygiénisation de leurs boues pendant la phase d'épidémie de COVID 19 tout en optimisant les coûts.

La consultation des entreprises doit être lancée très prochainement et il faut que chaque collectivité s'engage avant le 19 juin prochain sans pouvoir par la suite faire marche arrière.

Pour une Station comme la nôtre :

- Pour le 2^{ème} semestre 2020 : 500 m3 de boues liquides à hygiénisées avec un coût compris entre 60,00 € et 80,00 € le m3 = coût au plus bas 30.000,00 €.
 - Pour Année 2021 : 1.000 m3 de boues liquides à hygiénisées avec un coût compris entre 60,00 € et 80,00 € le m3 = coût au plus bas 60.000,00 €.
 - L'agence de l'eau s'engage à accompagner financièrement les collectivités à concurrence de 50% uniquement la 1^{ère} année.
 - Si cette nouvelle réglementation reste d'actualité ces coûts de traitement supplémentaires resteront obligatoire et sans aides.
4. **Elagage à la Bastizou** : Suite aux travaux de voirie réalisés par la commune d'Ayssènes à proximité de la Bastizou, il a été demandé à ETA TROUCHE de continuer l'élagage sur notre commune.

5. **Travaux de Voirie** :

- Travaux de contournement de la Besse – Le marché en groupement de commande avec le Conseil Départemental a été lancé et les entreprises ont été retenues. Les travaux devraient débuter à partir de septembre.
- Travaux de voirie Communautaire : Une enveloppe de 150.000,00 € a été débloquée pour 2020.

6. **Arrêté de circulation la Besse :**
 - Rue des Raspes : Limitation 30 Km/h
 - Place du couvent au droit de l'église : Interdiction de stationner
 - Florence Solignac - Occupation précaire et révocable du Domaine public Place du couvent au droit de l'église
7. **Commande masques + gel** – CCLP via ADM12 : 300 masques Chirurgicaux – 4 cartons de 48 solutions hydroalcoolique 200 ml – 730 (nbre INSEE hbts) masques lavables CCLP – 2 planches 100 masques en tissus.
8. **Remerciements au Club couture** pour la fabrication de masques en tissu qui ont été distribués au plus de 70 ans.
9. **Remerciements aux bénévoles**, membres du **CCAS** et **élus** pour leur soutien auprès des personnes vulnérables + livraisons courses durant la pandémie.
10. **Suivi Travaux école** – Marché : 123.664,40 € TTC – Payé à ce jour 119.203,93 €
11. **Suivi Travaux Base de Loisirs** : Les travaux ont pris du retard, ils devraient arriver à leur terme courant juillet.
12. **Appel à Concurrence pour Gestion Base de Loisirs** – 1 seule offre B&ABA – Rdv le 27/05/2020
13. **Ecole** : Ré-ouverture et organisation suite à confinement.
14. **Ecole** : Courrier DASEN : Rentrée 2020 : un seul poste : classe unique.
15. **Dérogation** pour les **foires** et marchés, demandée et obtenue en avril.
16. **Dérogation** pour accès berges, plages et sentier tour **lac** demandée et obtenue en mai.
17. Préfecture – **Convention** pour **dématérialisation Marchés et Concessions**.
18. Trésorerie – **Convention** d'adhésion au service de **paiement en ligne** des recettes publiques locales.
19. Le 27/05/2020 – Reçu courrier + arrêté de la Préfecture : **Isabelle BONNEFOUS** **siège au Conseil Communautaire de la CCLP** en qualité de 4^{ème} représentant de la Commune.
20. **Snack de la Plage** courrier reçu pour demande **suspension** paiement **loyer** : Le Conseil Municipal souhaite attendre la fin de la saison et examinera les comptes de résultats.
21. Demande de Florence BENEDET : **Elagage arbres** devant chalet avenue du Ségala : 3 devis ont été demandés, un seul à ce jour, deux toujours en attente.
22. **Parcelles Notre Dame des Chênes** : le 04/06/2020 Mr DJEMANI a confirmé qu'il achetait les 2 lots

- 23. Plages Surveillées** : du 10 juillet au 16 août 2020 de 14h15 à 18h30 – Plage de Granouillac non surveillée les lundis et mardis.
- 24. Chez Sylvie & Domi** : Courrier reçu pour ouverture stand de vente devant la boulangerie les dimanches et jours de foires.
Le Conseil Municipal propose d'interdire le stationnement de part et d'autre de l'avenue du lac au droit des commerces (tabac et boulangerie) durant la période estivale.
Les trottoirs doivent rester libre afin de ne pas entraver la circulation piétonne et la sécurité doit être assurée.
- 25. Cabinet de Kinésithérapeutes** : Report de loyer sur 1 mois. Le Conseil Municipal valide cette demande.
- 26. Camping Saint Etienne.** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur l'état de leurs dettes.
- 27. Yaloer** : Courrier reçu pour demande de report paiement loyer et charges 2019. Le Conseil Municipal valide cette demande.
- 28. PLUI** : 2ème réunion de travail avec bureau d'étude et CCLP.
- 29. Bureau de vote** : Le bureau de vote reste à la salle du Conseil Municipal en mairie, une rediffusion sera faite au gymnase.
- 30. Centre de loisirs** : ouverture du centre à partir du 6 juillet jusqu'au 14 août 2020. Il devrait y avoir deux groupes, l'un de 12 et l'autre de 8 enfants.
- 31. Aire naturelle de camping** : Le marché est prêt à être lancé, cet honneur est laissé à la discrétion de la nouvelle équipe municipale.
Les missions réalisées par l'architecte et la maîtrise d'œuvre ont été payées.
- 32. Visite de Madame la Préfète** : Le Mardi 26 mai 2020 Madame Catherine Sarlandie de La Robertie, Préfète de l'Aveyron, s'est rendue sur notre commune afin de rencontrer les maires des communes avoisinant les lacs de Villefranche de Panat/Alrance et de Pareloup.
Après une découverte de notre lac en bateau, une réunion axée sur le tourisme en cette période de pandémie a suivi avec les maires conviés.